



---

## **Mot du président**

L'UNPLIB a participé à la fête de l'Iris le 8 mai.

Nous avons revu notre nouveau Ministre-président de la Région de Bruxelles Capitale, entouré de toute son équipe.

Soulignons les bons échanges avec son cabinet.

Ce 2 juin, réunion de travail au cabinet de notre ministre de tutelle, Eléonore Simonet.

Notons les excellentes discussions sur les principaux dossiers fédéraux de ce début d'année, que nous lui avons remis.

Plusieurs organisations membres étaient représentées et ont reçu une écoute attentive.

Notre Ministre Eléonore Simonet était accompagnée par son Chef de cabinet et un collaborateur.

Ce jeudi 4 juin, participation de l'UNPLIB à la 114<sup>e</sup> Session de la Conférence Internationale du Travail (OIT) à Genève.

Mise en évidence de la Justice sociale, du Dialogue social et des inégalités hommes/femmes dans le cadre de l'Union Mondiale des Professions Libérales.

L'UMPL s'y est exprimée en présence de représentants venus du monde entier.

Retenons les Interventions très impressionnantes et courageuses des ministres des Classes moyennes de l'Ukraine et du Moyen-Orient, pour lesquels le soutien de nos pays libres sera essentiel lors de leur reconstruction prochaine.

Ce rassemblement planétaire des professions libérales s'inscrit dans l'espoir d'une paix durable entre les nations.

Dans l'immédiat de l'UNPLIB, épinglons particulièrement la date du mardi 23 juin, chez notre sponsor Acerta à Wavre.

Notre Commission santé se réunira à partir de 17 heures, en prélude à notre organe d'administration et notre Assemblée générale électorale vers 18h30.

Le Bureau compte sur la présence d'un maximum de nos administrateurs et délégués à notre AG.

Les participants à notre Commission santé pourront y assister en observateurs.

---

Entretiens, l'UNPLIB prépare ses prochaines rencontres politiques de la rentrée de septembre, avec nos ministres Clarinval et Dolimont, également Evelyne Hens, la cheffe de Cabinet de notre ministre fédéral de la santé, Frank Vandenbroucke.

Une entrevue avec le Cabinet du Ministre-président bruxellois, Boris Dillies, reste à l'agenda de ce mois de juin.

Enfin, rappelons que l'Assemblée générale du Conseil européen des Professions Libérales (CEPLIS) est programmée le samedi 27 juin à Porto.

## **Bernard Jacquemin**

Président de l'UNPLIB



---

## Le nombre d'entreprises proposant une formation à l'IA à leurs travailleurs a augmenté de 15 % en un an

Un travailleur sur cinq dans notre pays a suivi au moins une formation à l'IA au cours de l'année écoulée

**Bruxelles, le 30 avril 2026 – Environ une entreprise sur trois dans notre pays (32 %) offre à ses travailleurs la possibilité de suivre une formation à l'IA. Ce chiffre est supérieur de près de 15 % à celui de l'année précédente, malgré la suppression de l'obligation européenne de proposer des formations sur l'IA. Dans l'ensemble, un travailleur sur cinq dans notre pays a suivi au moins une formation à l'IA au cours de l'année écoulée. Telles sont les conclusions d'une enquête d'Acerta sur les formations à l'IA réalisée auprès de 2000 travailleurs et 600 employeurs.**

Jusqu'à récemment, les organisations étaient légalement tenues d'investir dans la formation de leurs travailleurs à l'IA en vertu du Règlement européen sur l'IA. Aujourd'hui, selon l'enquête d'Acerta, même si investir dans la formation à l'IA n'est plus une obligation européenne, les entreprises belges continuent de le faire par nécessité économique et sociale, notamment en raison de la vitesse à laquelle l'IA évolue.

### L'offre augmente, mais reste limitée

Chez les employeurs, le sentiment d'urgence concernant une bonne utilisation de l'IA s'accroît clairement. Le nombre d'employeurs occupant 10 travailleurs ou plus ayant dispensé une formation ou un enseignement sur l'utilisation de l'IA à l'ensemble ou à une partie de leurs travailleurs l'année dernière a augmenté de près de 15 %. En revanche, une entreprise sur trois (32 %) utilise l'IA.

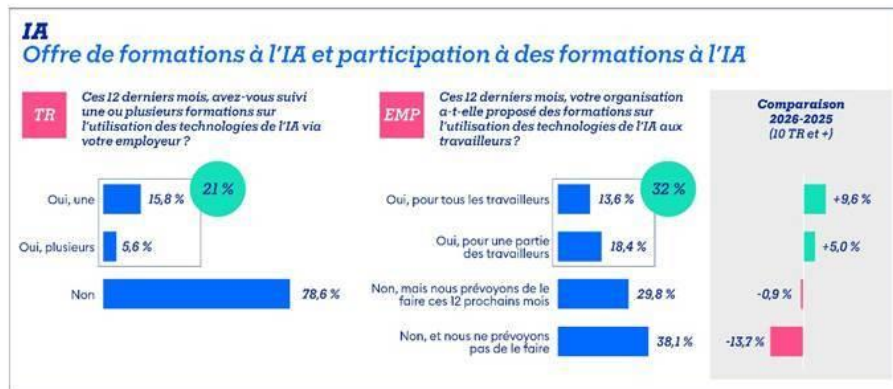


Illustration 1 : Nombre de travailleurs ayant suivi et nombre d'employeurs ayant proposé une formation à l'IA au cours des 12 derniers mois – Enquête miroir Acerta

Kathelijne Verboomen, directeur centre de connaissance chez Acerta, explique : « Les possibilités de l'IA augmentent chaque jour, alors que les risques d'une utilisation irréfléchie sont réels. Il est donc préoccupant de

constater que, pour l'instant, seule une entreprise sur trois propose une formation à l'IA à ses travailleurs. Il serait en effet préférable que les employeurs commencent par étudier de manière approfondie quelles seraient les répercussions de l'IA sur les fonctions au sein de l'entreprise. Les entreprises sous-estiment encore parfois le fait qu'en réalité, presque tous les travailleurs seront tôt ou tard confrontés à des applications d'IA. Grâce à notre chaire à la KU Leuven, nous étudions les effets de l'IA au niveau des tâches et des processus au sein d'une fonction. De cette manière, nous savons à quoi ressemblera cette fonction à l'avenir et quel niveau de connaissance de l'IA cela requiert. Sur cette base, nous pouvons élaborer l'offre de formation dont les travailleurs ont réellement besoin, afin qu'ils puissent appliquer la formation à l'IA qu'ils reçoivent dans leur travail quotidien. »

Le fait que deux entreprises sur trois ne proposent pas d'enseignement ou de formation sur l'utilisation de l'IA pour le moment ne signifie pas qu'elles ne s'y intéressent pas. Un employeur sur trois (29,8 %) souhaite commencer à proposer des formations à l'IA au cours de l'année à venir. Pourtant, près de quatre entreprises sur dix (38,1 %) déclarent ne pas avoir l'intention de proposer une formation à l'IA à leurs travailleurs.

Cependant, l'intérêt des travailleurs est élevé. Au cours de l'année écoulée, plus d'un travailleur sur cinq (21,4 %) dans notre pays a déjà suivi une ou plusieurs formations sur l'utilisation de la technologie de l'IA par l'intermédiaire de son employeur. Ainsi, près de huit travailleurs sur dix ne l'ont pas encore fait, mais six sur dix (59,1 %) souhaiteraient le faire cette année.

### Tout le monde n'en voit pas l'importance

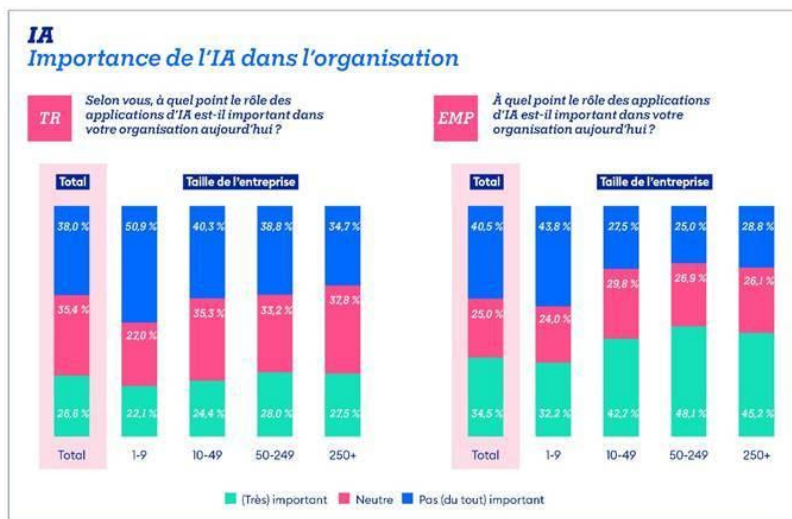


Illustration 2 : L'importance que les travailleurs et les employeurs accordent à l'IA – Enquête miroir Acerta

Les entreprises qui ne proposent pas encore de formation à l'IA indiquent également pourquoi dans l'enquête d'Acerta. Seuls 34,5 % des employeurs considèrent l'IA comme (très) importante dans l'organisation, tandis que 40,5 % la considèrent comme pas (du tout) importante et 25 % restent neutres. Plus l'entreprise est grande, plus les travailleurs et l'employeur accordent de l'importance à l'IA.

Kathelijne Verboomen conclut : « *L'intelligence artificielle peut produire de mauvaises réponses, car elle ne réfléchit pas vraiment. C'est également une mauvaise idée de partager sans précautions les données de l'entreprise avec un outil d'IA public. À l'inverse, l'IA offre de nombreuses possibilités de gains de productivité ou de développement plus rapide des connaissances. En tant qu'employeur, il est donc préférable d'opter pour la sécurité en formant vos travailleurs à l'utilisation de l'IA.* »

### À propos des chiffres

Les données proviennent de l'enquête miroir annuelle établie par Acerta avec le soutien de Bart Meuleman, spécialiste en sociologie-méthodologie d'enquête et professeur rattaché à la KU Leuven. L'enquête a été réalisée par le bureau d'études Indiville sur un échantillon de plus de 600 employeurs belges et de plus de 2000 travailleurs.



---

## Le secteur du vélo : entre accélération et coups de frein

**Le 3 juin, nous célébrons la Journée mondiale de la bicyclette, un moment où le vélo est mis à l'honneur dans le monde entier en tant que moyen de transport durable et sain. En Belgique, le secteur est devenu ces dernières années un moteur économique de premier plan. Cependant, derrière les vitrines rutilantes des magasins de vélos électriques se cache une réalité plus complexe de saturation du marché et d'augmentation du nombre de faillites.**

### Le paradoxe de la croissance

Le marché belge du vélo a le vent en poupe grâce aux incitants fiscaux et à un changement de mentalité chez les navetteurs. L'indemnité vélo exonérée d'impôt s'élève aujourd'hui à un maximum de **0,35 euro par kilomètre**. Cette mesure rend le passage au deux-roues plus attractif que jamais sur le plan financier pour le salarié.

Par ailleurs, nous constatons que le **leasing de vélos** domine le marché. Pour de nombreux indépendants et PME, proposer un vélo de leasing est devenu un élément essentiel du package salarial dans la 'guerre des talents'. La tendance se déplace

---

nettement de la propriété vers l'usage, où l'entretien et l'assurance sont entièrement pris en charge.

### La réalité : un secteur sous pression

Malgré la popularité du vélo, le commerce de détail est soumis à une forte pression. Après le pic énorme des années COVID, le secteur est confronté à des stocks excédentaires et à une concurrence féroce de la part des plateformes en ligne et de la vente directe par les fabricants. Les chiffres concernant le nombre d'entreprises dans le secteur (NACE 47.785 : Commerce de détail de vélos) montrent une évolution remarquable, mais aussi une saturation dangereuse :

### Evolution du nombre d'entreprises (magasin de vélos)

Région	2010	2020	2024
Flandre	731	983	1.078
Bruxelles-Capitale	23	43	53
Wallonie	111	164	186
Autres	3	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>868</b>	<b>1.194</b>	<b>1.320</b>

Bien que le nombre total d'établissements soit passé à 1.320 en 2024 (derniers chiffres officiels disponibles), nous observons une dynamique inquiétante. L'augmentation du nombre d'acteurs entraîne une fragmentation du marché. Alors que la demande globale a crû, les marges se sont réduites sous le poids des coûts de stockage élevés et du pouvoir croissant des grandes sociétés de leasing. Pour de nombreux petits vélocistes indépendants, il est de plus en plus difficile de garder la tête hors de l'eau, ce qui explique la courbe ascendante des cessations d'activités et des faillites.

Le secteur belge du vélo traverse en 2025 et 2026 une période de turbulences, marquée par une hausse des faillites et des restructurations financières. Cette crise est la conséquence directe du refroidissement du marché après l'énorme boom du vélo électrique durant les années COVID.

### Nouvelles tendances

Le secteur ne reste pas immobile et anticipe de nouveaux besoins pour se réinventer :

- **Spécialisation dans les cargos et speed pedelecs** : Le vélo remplace de plus en plus la deuxième voiture familiale ou la camionnette pour les livraisons du « dernier kilomètre » dans les centres urbains.
  - **Le marché de l'occasion pour les e-bikes** : Grâce à la maturité du marché du leasing, de gros volumes de vélos d'occasion récents et de qualité arrivent sur le marché. Cela ouvre la porte à un public plus large.
  - **Le service après-vente** : Alors que la vente de vélos neufs stagne, l'entretien professionnel devient la principale source de revenus et le premier facteur de différenciation pour le commerçant local.
-

## L'exigence du SNI

Alors que nous célébrons le vélo ce 3 juin, le SNI rappelle aux décideurs politiques qu'un secteur en bonne santé nécessite plus que de simples incitants fiscaux pour l'utilisateur. Le vélociste local est le pivot de la transition vers une mobilité durable. Sans un cadre rentable pour ces entrepreneurs, le cycliste belge risque de ne plus trouver de solutions de proximité pour ses réparations et ses conseils techniques !



---

## Le nombre d'indépendants continue à grandir en Belgique

**L'année 2025 confirme le rôle central des indépendants dans l'économie belge. Au 31 décembre 2025, leur nombre atteint 1.327.994 (851.412 hommes et 476.582 femmes), soit une hausse de 2,17% par rapport à 2024. Cette croissance continue concerne tant les indépendants à titre principal qu'à titre complémentaire. Pour la première fois, elle ne concerne pas les indépendants actifs après l'âge de la pension. Retour sur les autres grandes tendances qui ont marqué 2025.**

### Hausse du nombre d'indépendants et de starters

Le nombre total de travailleurs indépendants affiliés progresse de 28.169 personnes en un an. Cette évolution concerne tant les hommes que les femmes. Ce dynamisme entrepreneurial se reflète également dans l'augmentation du nombre de starters, en hausse de 5,14% par rapport à 2024 (129.414 en 2025 contre 123.088 en 2024). La notion de starters reprend les nouvelles affiliations, les reprises d'activité et les affiliations d'office.

### Recul des actifs après l'âge de la pension

En 2025, le nombre d'indépendants en activité principale atteint 820.978, soit une croissance de 2,42%. Les femmes (+ 2,68%) y enregistrent une progression proportionnellement plus élevée que les hommes (+ 2,29%).

Le nombre d'indépendants en activité complémentaire poursuit également sa progression, avec 352.517 affiliés, portée notamment par une hausse marquée du nombre de femmes indépendantes complémentaires (+ 3,87%).

Fait marquant de l'année 2025 : pour la première fois depuis 22 ans, le nombre d'indépendants actifs après l'âge de la pension diminue (- 1,40%). Cette évolution doit toutefois être nuancée par la réforme entrée en vigueur au 1er février 2025, portant l'âge légal de la pension à 66 ans. Une mesure qui conduit les indépendants à rester plus longtemps actifs en activité principale ou complémentaire.

### Croissance portée par les professions libérales, l'industrie et les services

Tous les secteurs enregistrent une croissance en 2025, à l'exception du secteur primaire (- 0,85%). Les professions libérales confirment leur place dominante et poursuivent leur expansion (+ 3,47%), suivies par l'industrie et les services. Le commerce connaît une

---

croissance plus modérée mais reste le deuxième secteur le plus représenté en volume. À l'inverse, l'agriculture et la pêche enregistrent un léger recul.

### **Hausse des revenus moyens nets**

La moyenne des revenus nets imposables, qui sert de base au calcul des cotisations sociales, a augmenté en 2025. En effet, la moyenne des revenus de référence 2022 (servant au calcul des cotisations provisoires 2025) s'est élevée à 23.524,65 euros ce qui représente une augmentation de 4,10%.

Les écarts entre secteurs demeurent importants. Les professions libérales conservent le revenu moyen le plus élevé, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, suivi par le secteur de la pêche lui aussi légèrement en baisse. D'autres secteurs, comme l'agriculture, les services ou le commerce, affichent une progression marquée des revenus.

### **Roumains, Français, Néerlandais : le top 3**

Au 31 décembre 2025, la Belgique compte 169.725 indépendants de nationalité étrangère, soit + 2,35% en un an. Ils représentent plus d'un quart des starters (28,30%). Les nationalités roumaine, française et néerlandaise restent les plus représentées, avec une hausse significative du nombre de starters roumains et français.

### **Autres constatations pour 2025**

- La tendance à la baisse du nombre de conjoints aidants se confirme. En 2025, leur nombre diminue de 7,64%.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les étudiants qui exercent une activité indépendante peuvent bénéficier du statut d'étudiant-indépendant. Le nombre continue d'augmenter et atteint 9.155 personnes fin 2025 (+ 5,04%). Les professions libérales, le commerce et l'industrie sont les secteurs les plus attractifs pour ce public, principalement composé d'étudiants âgés de 20 ans et plus.
- Le nombre de stoppers continue d'augmenter : + 9,15% sur un an (+ 6.145).



Union des professions  
libérales et intellectuelles

## DELEN

PRIVATE BANK



---

*Copyright © 2020 Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique,  
Tous droits réservés.*

Nos coordonnées :  
Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique  
rue Archimède, 46  
1000 Bruxelles  
+32 492 50 72 41

---

